



Insertion professionnelle des jeunes : Le Cerf tire le signal d'alarme !

Le président de la République a réitéré sa volonté de développer l'apprentissage et les formations en alternance devant un parterre de chefs d'entreprise et de jeunes réunis le 15 juillet à l'Élysée. Le Cerf par la voix de son vice-président en charge de la formation professionnelle, Jérôme de Rocquigny, se félicite que le chef de l'Etat s'appuie sur des dispositifs qui ont démontré leur pertinence dans l'insertion des jeunes en difficulté. Cependant, le Cerf craint que Nicolas Sarkozy ait été mal conseillé par les partenaires sociaux et tous ceux qui se revendiquent professionnels de formation alors que le chômage des 20-24 ans reste une « maladie française ». Un an avant les émeutes qui ont embrasé les cités à l'automne 2005, Jérôme de Rocquigny avait déjà alerté sur les risques d'adoption d'un Accord national interprofessionnel (ANI) qui allait sortir les jeunes des voies traditionnelles de l'insertion professionnelle. Il déplore aujourd'hui que le plan d'urgence mis en place pour les jeunes sortis de l'école sans qualifications ne comporte pas des mesures qui permettraient à la fois de faire des millions d'économies et de créer des milliers d'emplois en contrat de professionnalisation.

Le Cerf propose quatre mesures d'urgence qui permettraient de faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active :

- les branches professionnelles doivent financer via les OPCA toutes les formations en alternance. Elles s'y étaient d'ailleurs engagées lors de l'ANI signé en 2004. Aujourd'hui encore, des jeunes qui ont trouvé un employeur et une formation restent au chômage : les moyens budgétaires existent mais les branches professionnelles refusent toujours de financer des formations transversales.
- les salaires d'embauche des jeunes doivent être harmonisés : 55% du Smic pour les moins de 21 ans ; 65% au-delà quel que soit leur cursus. Aujourd'hui, les entreprises rechignent à embaucher en raison de certains accords de branche. Résultat, ce sont les jeunes qui cherchent un employeur qui sont pénalisés.
- les OPCA doivent cesser de financer les formations diplômantes transversales type BTS et bac pro dispensées par les CFA, les UFA des lycées et des chambres de commerces. Car les coûts de revient sont trois fois supérieurs à la même formation en contrat de professionnalisation, soit l'équivalent d'une formation à Harvard ! Et pour quel résultat et quel niveau de qualification ? L'argent ainsi dépensé grève inutilement les fonds de la formation et conduit des milliers de jeunes à rester au chômage alors qu'ils avaient trouvé un emploi et une formation mais qu'il n'y a plus de budget pour les financer.
- La taxe d'apprentissage ne doit pas être réservée aux seuls CFA : leur coût de revient est trop élevé, des centaines d'écoles privées qui font leur travail, seront menacées de disparaître et des milliers de jeunes ne seraient alors pas assurés de trouver une formation dans un autre établissement. Le livre vert de la Commission de concertation sur la jeunesse présidée par le haut commissaire Martin Hirsch, préconise pourtant que la taxe d'apprentissage gérée aujourd'hui par les chambres de métiers, ne bénéficie plus qu'aux seuls CFA. Attention !!!

La rentrée sera très compliquée pour les jeunes qui viennent de quitter le système scolaire sans formation et qui se retrouvent au chômage. Il est donc urgent que le gouvernement adopte des mesures faciles et rapides à mettre en œuvre, susceptibles d'offrir aux 16-25 ans une formation diplômante. Mais au-delà des mesures d'urgence, le Cerf appelle à un Grenelle de la formation professionnelle continue et de l'insertion des jeunes dans le but de réunir tous les professionnels et non pas seulement des partenaires sociaux qui en réalité ne veulent rien changer à un système qu'ils gèrent sans véritable contrôle et évaluation du législateur ou des entreprises qui financent.

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org